

Appel à projet Fondation Crédit Agricole de Lorraine « Favorisons l'insertion des jeunes dans l'emploi »

Règlement

Article 1 – Contexte

Créée en 2019, la Fondation Crédit Agricole de Lorraine, sous l'égide de la Fondation de France accompagne des projets d'intérêt général dans les domaines suivants :

- Education
Réussite éducative dans l'enseignement
Lutte contre le décrochage scolaire et numérique
- Insertion sociale
Insertion professionnelle et économique
Inclusion numérique
Santé et bien-vieillir
- Recherche et innovation
Soutien à la recherche médicale et scientifique

Du 1^{er} février au 30 avril 2021, la Fondation organise un appel à projet sur le thème « Favorisons l'insertion des jeunes dans l'emploi », qui est un enjeu majeur sur notre territoire, en particulier en période de crise sanitaire et économique.

Article 2 – Objectifs et orientations de l'appel à projet

Dans le cadre de cet appel à projet, la Fondation Crédit Agricole de Lorraine souhaite aider les organismes d'intérêt général à financer des projets qui contribueront à mettre en place des actions concrètes en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ou en situation de rupture professionnelle, prioritairement dans les zones rurales et les quartiers issus de la politique de la ville.

Le périmètre de l'appel à projets concerne plus précisément :

- Les initiatives contribuant à l'insertion ou réinsertion professionnelle des jeunes, à l'exclusion de l'aide à la création d'entreprise ;
- Les projets luttant contre les inégalités d'accès à l'information, à la connaissance et la formation;
- Les actions permettant de lever les freins à l'accès à l'emploi : mobilité, vulnérabilités sociales, préparation aux entretiens, isolement, fracture numérique...

Article 4 – Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le porteur de projet et le projet présenté devront respecter les critères suivants :

4-1.Éligibilité du porteur de projet

- Etre un organisme exerçant en Meuse, Meurthe-et-Moselle ou Moselle,
- Les associations à but non lucratif bénéficiant des articles 238 bis et 200 du Code général des impôts, les organismes publics ou tout autre organisme éligible au mécénat.

4-2. Éligibilité du projet

- Les actions doivent être pérennes et/ou reconductibles dans le temps ;
- Les subventions sont destinées à soutenir le lancement d'un nouveau ou la poursuite d'un projet ayant démontré son impact ;
- Le projet doit être réalisable et réalisé sous 18 mois à compter de la réception de la subvention ;
- Un projet ne pourra être présenté qu'une seule fois.

Article 5 – Critères d'appréciation

- Qualité du projet, pertinence, impact réel et durable ;
- Faisabilité opérationnelle et financière du projet ;
- Existence de dispositif d'évaluation : objectifs quantifiables, indicateurs de suivi et d'évaluation.

Article 3 – Modalités de sélection et fonds alloués

Tous les projets adressés seront instruits par le Comité Exécutif de la Fondation Crédit Agricole de Lorraine après vérification de leur éligibilité et entretien avec le délégué général de la Fondation.

Il pourra être demandé à la structure de venir présenter son initiative lors du Comité Exécutif ou, en raison de la crise sanitaire, de fournir une vidéo de présentation d'1mn30. Par souci d'équité, l'attention sera portée sur le message de la vidéo et non la qualité de sa réalisation.

Un même porteur de projets ne peut déposer qu'un seul dossier et ne pourra être soutenu qu'une seule fois. La Fondation n'accorde pas de financements pluriannuels.

Article 6 – Dépôt des candidatures

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet : www.fondation.ca-lorraine.fr. Seules les candidatures déposées en ligne seront instruites.

La date d'ouverture de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **1^{er} février 2021**.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 avril 2021**. Toute candidature reçue après cette date sera écartée.

La décision du Comité Exécutif sera communiquée courant **juin 2021**.

Les porteurs de projets participants autorisent par ailleurs la Fondation Crédit Agricole de Lorraine à utiliser et à diffuser leur image (via des supports papier et internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet. Ils renoncent, dans le cadre de cet appel à projets, à revendiquer tout droit sur leur image et acceptent par avance la diffusion de supports de communication, photographies et vidéos pouvant être prises à l'occasion de la remise des prix

Article 8 – Protection des données à caractère personnel

8-1 – Responsable du traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la participation à l'Appel à projets sont obligatoires. La Fondation Crédit Agricole de Lorraine organisatrice est responsable de leur traitement. L'absence de renseignement des mentions obligatoires aura pour seule conséquence l'impossibilité de participer à l'appel à projets.

8-2-Finalité du traitement des données personnelles

Ces données personnelles sont nécessaires à la prise en compte de la participation des candidats à l'appel à projets 2021 « favorisons l'insertion des jeunes dans l'emploi », à la détermination des structures bénéficiaires, à l'attribution des soutiens financiers et à la communication promotionnelle de cette opération.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique.

8-3 – Destinataire des données personnelles collectées

La Fondation Crédit Agricole de Lorraine organisatrice est destinataire des données collectées lors du présent appel à projets. Elles pourront également être transmises à la Fondation de France, fondation abritante de la Fondation Crédit Agricole de Lorraine.

8-4 – Durée de conservation des données personnelles collectées

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pour une durée de 2 ans. À l'expiration de ces délais, le responsable du traitement s'engage à supprimer toutes les données collectées pour lesquelles l'autorisation de conservation n'a pas été obtenue. Celles-ci ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales ni d'usage marketing. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

8-5 – Droits des titulaires des données personnelles collectées

Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité validé, exercer vos droits en contactant la Fondation Crédit Agricole de Lorraine à l'adresse suivante :

Fondation Crédit Agricole de Lorraine
À l'attention du Délégué Général de la Fondation
8 Avenue de la Résistance
54520 Laxou

Le signataire du dossier de candidature, peut, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL, dont le site web est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.cnil.fr>